Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORIENTE

CAHIER DES CHARGES

Élaboration / actualisation du Projet de Territoire

Document de consultation

Maître d'ouvrage	Communauté de communes de l'Oriente
Objet	Accompagnement à l'élaboration / actualisation du Projet de Territoire
Territoire	22 communes – siège à Aléria
Date	Octobre 2026

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La Communauté de communes de l'Oriente souhaite disposer d'un Projet de Territoire partagé, lisible et opérationnel permettant de fixer un cap commun pour les prochaines années, d'organiser les priorités communautaires et de coordonner les interventions de l'EPCI, de ses communes membres et de ses partenaires.

La présente consultation a pour objet de confier à un prestataire une mission d'accompagnement méthodologique, d'analyse, d'animation, de concertation et de formalisation du Projet de Territoire. La mission devra aboutir non seulement à un diagnostic territorial, mais également à une stratégie, un plan d'actions opérationnel et un dispositif simple de suivi-évaluation.

En option, le prestataire pourra également être chargé de la formalisation détaillée des actions sous forme de fiches-actions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

2. INTRODUCTION – QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Le Projet de Territoire est un document stratégique et politique qui exprime une vision partagée du devenir d'un territoire. Il part d'un diagnostic objectivé, identifie les principaux enjeux, définit des orientations à moyen et long terme et les traduit en actions concrètes, programmées et évaluables.

Pour une communauté de communes, il constitue un outil de cohérence entre les compétences transférées, les politiques communales, les dispositifs contractuels et les capacités financières du territoire. Il ne doit pas être conçu comme une juxtaposition de projets ou un catalogue d'intentions : il doit permettre d'effectuer des choix, de prioriser les interventions et d'identifier ce qui relève de la Communauté de communes, des communes ou d'un partenariat.

L'intercommunalité permet précisément aux communes de gérer des services et équipements en commun et d'élaborer des projets de développement et d'aménagement à une échelle plus large que celle de la commune. Le Projet de Territoire donne une traduction stratégique à cette logique de coopération.

Le Projet de Territoire devra devenir un document de référence pour la gouvernance communautaire, la programmation des actions, la recherche de financements, la contractualisation avec les partenaires et l'évaluation des politiques publiques.

3. CONTEXTE TERRITORIAL ET INSTITUTIONNEL

La Communauté de communes de l'Oriente est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre situé en Haute-Corse. Elle rassemble 22 communes et son siège est situé à Aléria. Son territoire associe une façade littorale, les vallées du Tavignano et de la Bravona et des espaces de moyenne montagne, avec des réalités démographiques, économiques et d'accessibilité contrastées.

Le prestataire devra prendre en compte l'évolution historique de l'intercommunalité, son périmètre, ses compétences, ses statuts, ses équipements, ses services, ses satellites éventuels, ainsi que les démarches sectorielles ou contractuelles déjà engagées.

Le diagnostic devra intégrer les documents structurants existants et éviter de reproduire des études déjà réalisées. Il s'agira de consolider, actualiser et croiser les connaissances pour faire ressortir les évolutions, les déséquilibres territoriaux, les besoins et les marges de manœuvre.

4. OBJECTIFS DE LA MISSION

- Construire une lecture partagée et actualisée du territoire de l'Oriente.
- Mettre en évidence les évolutions démographiques, sociales, économiques, environnementales et territoriales.
- Identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire.
- Faire émerger et hiérarchiser les enjeux à l'échelle intercommunale.
- Définir une vision stratégique commune à moyen et long terme.
- Clarifier les priorités d'intervention de la Communauté de communes et leur articulation avec celles des communes.
- Élaborer un plan d'actions opérationnel, réaliste, hiérarchisé.
- Associer les élus, services, communes, partenaires, acteurs socio-économiques, associations et habitants à la démarche.
- Mettre en place un outil de pilotage, de suivi et d'évaluation permettant l'actualisation régulière du Projet de Territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

5. CONTENU DÉTAILLÉ DE LA PRESTATION

I. UN PROJET DE TERRITOIRE EN ORIENTE

A. Généralités

Le document final devra rappeler de manière accessible la définition, la finalité et la portée du Projet de Territoire.

- Définition du Projet de Territoire et distinction avec les documents réglementaires ou sectoriels.
- Rôle du Projet de Territoire dans la définition d'un cap politique commun.
- Lien avec les compétences communautaires, la coopération avec les communes et les politiques partenariales.
- Articulation avec les dispositifs contractuels, documents de planification et schémas existants.

B. La Communauté de communes de l'Oriente

Cette partie devra présenter l'institution et son évolution afin de replacer la stratégie future dans son cadre réel d'intervention.

1. L'évolution de la Communauté de communes

- Historique de la création et des évolutions de périmètre.
- Évolution des compétences et des principaux services communautaires.
- Principales étapes de structuration et projets structurants déjà conduits.

2. Le contexte institutionnel

- Organisation politique et administrative de l'EPCI.
- Relations avec les 22 communes membres.
- Partenaires institutionnels et opérateurs du territoire.
- Coopérations, syndicats, établissements ou structures partenaires utiles à la mise en œuvre des politiques publiques.

3. Les statuts

- Analyse des statuts et des compétences effectivement exercées.
- Identification des domaines dans lesquels l'intervention communautaire est structurante.
- Repérage, le cas échéant, des sujets nécessitant une clarification entre niveau communal et intercommunal.

C. Méthode et gouvernance

Le prestataire proposera une gouvernance de projet permettant des arbitrages réguliers, une association effective des communes et une validation politique progressive des travaux.

- Comité de pilotage politique (COPIL).
- Comité technique associant la direction et les services concernés.
- Entretiens individuels ou collectifs avec les maires et/ou représentants des communes.
- Ateliers thématiques ou territoriaux.
- Temps de restitution et d'arbitrage en Bureau, Conférence des maires et/ou Conseil communautaire selon l'organisation retenue.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

II. ÉTAT DES LIEUX

A. Présentation du territoire

1. Caractéristiques géographiques

- Situation et positionnement de l'Oriente à l'échelle de la Corse.
- Relief, hydrographie, façade littorale, espaces agricoles, forestiers et naturels.
- Accessibilité interne et externe, réseaux structurants et temps de déplacement.
- Risques naturels et contraintes physiques influençant l'aménagement.

2. Composantes spatiales

- Polarités et bassins de vie.
- Relations littoral / intérieur / montagne.
- Répartition de la population, de l'emploi, des services et équipements.
- Dynamiques foncières, habitat, mobilités et accessibilité aux services.
- Cartographie synthétique des principaux équilibres et déséquilibres territoriaux.

B. Diagnostic territorial

Le diagnostic devra être synthétique, problématisé et comparatif. Il ne devra pas se limiter à une compilation de statistiques. Chaque thématique devra déboucher sur des constats, des tendances, des besoins, des fragilités et des potentiels.

Un tableau de bord de « chiffres clés » sera produit, accompagné d'une représentation cartographique et graphique adaptée.

1. DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

- Évolution et répartition de la population.
- Solde naturel et migratoire.
- Structure par âge et vieillissement.
- Ménages, familles, saisonnalité de présence et projections disponibles.
- Comparaisons avec la Haute-Corse et la Corse lorsque pertinentes.

2. DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

- Emploi, actifs, chômage,
- Tissu d'entreprises, créations et secteurs d'activité.
- Agriculture et filières productives.
- Tourisme et économie présentielle.
- Commerce, artisanat, zones d'activités et foncier économique.
- Formation, compétences, attractivité et difficultés de recrutement.

3. DYNAMIQUES SOCIALES

- Niveaux de vie, pauvreté et vulnérabilités.
- Accès aux droits et aux services publics.
- Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.
- Vieillissement, autonomie et solidarités.
- Santé et accès aux soins.
- Vie associative, culture et sport.

4. CADRE DE VIE

- Habitat, vacances, résidences secondaires et besoins en logement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

- Mobilités et déplacements.
- Équipements et services de proximité.
- Numérique et couverture.
- Patrimoine, espaces publics, culture, sports et loisirs.
- Attractivité résidentielle et qualité de vie.

5. ENVIRONNEMENT

- Milieux naturels, biodiversité et continuités écologiques.
- Eau, assainissement et ressource.
- Déchets et économie circulaire.
- Énergie et transition énergétique.
- Adaptation au changement climatique.
- Risques naturels, incendies, inondations, érosion et autres vulnérabilités pertinentes.
- Paysages et sobriété foncière.

C. Analyse AFOM

À l'issue du diagnostic, le prestataire produira une analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) globale et, si nécessaire, des AFOM thématiques. Cette analyse devra servir directement de passerelle entre le diagnostic et la définition des enjeux.

D. Les enjeux

Les enjeux devront être formulés de façon claire, limitée et hiérarchisée. Ils devront traduire les principaux défis auxquels l'Oriente devra répondre au cours des prochaines années et faire l'objet d'un arbitrage politique.

- Hiérarchisation en enjeux majeurs / complémentaires.
- Identification des interdépendances entre enjeux.
- Mise en évidence des enjeux spécifiquement intercommunaux.
- Formalisation d'une synthèse illustrée et facilement appropriable par les élus et partenaires.

III. LA STRATÉGIE

À partir des enjeux validés, le prestataire accompagnera les élus dans la définition d'une vision commune et d'une stratégie territoriale structurée en un nombre limité d'axes et d'objectifs.

- Formulation d'une vision / ambition territoriale à moyen et long terme.
- Définition d'axes stratégiques et d'objectifs opérationnels.
- Hiérarchisation des priorités.
- Identification des politiques devant être renforcées, transformées ou créées.
- Articulation entre stratégie communautaire et stratégies communales.
- Prise en compte des transitions démographique, écologique, énergétique, numérique et économique.
- Mise en cohérence avec les stratégies et contractualisations supra-territoriales applicables.

IV. LE PLAN D'ACTIONS

La stratégie sera traduite en un plan d'actions directement exploitable par la Communauté de communes.

Dés le rendu de l'audit, couplé au rapport de la CRC de Corse, nous pourrons avoir une vision réaliste de nos capacités financières, une prestation supplémentaire doit formaliser des fiches actions :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

Dans le cadre de la prestation supplémentaire, les actions retenues dans le plan d'actions pourront faire l'objet d'une fiche action individuelle, qui comprendra les rubriques suivantes :

Rubrique	Contenu attendu
Intitulé de l'action	Formulation claire et opérationnelle
Objectif	Résultat recherché et lien avec l'axe stratégique
Maîtrise d'ouvrage	CC de l'Oriente, commune ou partenaire
Partenaires	Institutions, opérateurs, associations, acteurs privés le cas échéant
Bénéficiaires / communes concernées	Bénéficiaires et périmètre
Contenu	Principales étapes de mise en œuvre
Échéance / temporalité	Court, moyen ou long terme et échéances
Ordre de grandeur financier	Investissement et, lorsque pertinent, fonctionnement
Financements mobilisables	Pistes de cofinancement et taux indicatifs lorsqu'identifiables
Moyens / pilote interne	Pilotage et besoins internes/externes
Indicateur(s) de suivi	Indicateurs de réalisation, résultat et impact
Priorité	Priorité à définir et valider politiquement
Faisabilité	Points de vigilance, prérequis et capacité de mise en œuvre au regard des moyens de l'EPCI

V. BILAN DE LA CONCERTATION

Le document final comprendra un bilan retraçant les modalités de concertation, les publics mobilisés, les contributions recueillies, les principaux enseignements et la manière dont ils ont été pris en compte dans la stratégie.

- Concertation des élus communautaires et municipaux.
- Association des services communautaires et, selon les besoins, des secrétaires généraux / DGS communaux.
- Participation des partenaires institutionnels et socio-économiques.
- Association des associations et forces vives du territoire.
- Dispositif de participation citoyenne proportionné au territoire : questionnaire, réunions, ateliers, outils numériques ou autres modalités proposées.
- Restitution publique ou institutionnelle en fin de démarche.

Dans sa continuité : MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION

Le prestataire proposera un dispositif simple permettant au Projet de Territoire de rester un outil vivant après son adoption.

- Tableau de bord de suivi des actions.
- Indicateurs stratégiques et opérationnels.
- Responsables de suivi identifiés.
- Revue annuelle de l'avancement.
- Actualisation périodique du plan d'actions et du PPI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

- Modalités d'information régulière du Conseil communautaire, des communes et des partenaires.

VI. ANNEXES

- Données détaillées et sources statistiques.
- Cartographies et éléments graphiques.
- Liste des personnes et structures rencontrées.
- Comptes rendus ou synthèses des ateliers.
- Documents de concertation.
- Grille des indicateurs.
- Tableau détaillé du plan d'actions.
- Bibliographie et liste des documents de référence.

6. MÉTHODOLOGIE ATTENDUE

Le candidat devra proposer une méthode claire, légère et opérationnelle, adaptée à une petite intercommunalité rurale. La démarche devra privilégier la mobilisation des ressources existantes, limiter les études redondantes et concentrer les temps collectifs sur les décisions utiles.

Phase	Contenu
Phase 1 – Cadrage et collecte	Réunion de lancement, collecte documentaire, cartographie des acteurs, protocole de travail, calendrier détaillé.
Phase 2 – Diagnostic territorial	Analyse statistique et documentaire, entretiens, cartographies, chiffres clés, diagnostic synthétique et problématisé.
Phase 3 – Concertation et enjeux	Ateliers, rencontres, partage du diagnostic, AFOM, identification et hiérarchisation des enjeux.
Phase 4 – Stratégie	Construction des scénarios et orientations, arbitrages politiques, rédaction de la stratégie.
Phase 5 – Plan d'actions **EN OPTION : Fiches-actions**	Plan d'actions opérationnel comprenant la priorisation des actions, calendrier indicatif, partenaires, moyens à mobiliser et premières estimations financières lorsque cela est pertinent. L'élaboration de fiches actions individuelles pourra être réalisée en option.
Phase 6 – Finalisation	Bilan de concertation, outils de suivi, rédaction, mise en page, restitution et préparation de l'adoption.

7. GOUVERNANCE DE LA MISSION

Le maître d'ouvrage assurera le pilotage de la mission. La gouvernance définitive sera arrêtée au lancement.

- Un élu référent / Président de la Communauté de communes ou son représentant.
- Un comité de pilotage chargé des orientations et arbitrages.
- Un comité technique chargé du suivi opérationnel.
- Un référent administratif au sein de la Communauté de communes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

Le prestataire préparera les supports de chaque réunion, assurera l'animation des temps de travail et transmettra un relevé des décisions et arbitrages nécessaires à la poursuite de la mission.

8. DONNÉES ET DOCUMENTS À EXPLOITER

Le prestataire mobilisera en priorité les données et études déjà disponibles. Les analyses nouvelles devront être ciblées sur les informations réellement nécessaires à la décision.

- Statuts de la Communauté de communes et délibérations relatives aux compétences.
- Budgets, comptes financiers, données de dette et documents de prospective.
- Projets et programmations d'investissements communautaires.
- Documents d'urbanisme et de planification applicables.
- Documents contractuels et programmes territoriaux en cours.
- Études déjà réalisées par l'EPCI, les communes ou les partenaires.
- Documents relatifs à l'habitat, aux mobilités, au développement économique, au tourisme, à l'agriculture, aux services à la population, à la santé, à l'environnement et aux déchets.
- Données INSEE, observatoires publics et bases sectorielles disponibles.

9. LIVRABLES ATTENDUS

- Note de cadrage et calendrier définitif de la mission.
- Diagnostic territorial complet et synthèse exécutive.
- Graphiques et tableaux de chiffres clés.
- Analyse AFOM et hiérarchisation des enjeux.
- Document stratégique.
- Plan d'actions hiérarchisé et fiches-actions modifiables (en option).
- Bilan de la concertation.
- Tableau de bord de suivi-évaluation.
- Projet de Territoire final mis en page, en version complète et version synthétique.
- Supports de présentation destiné aux élus et partenaires.
- Ensemble des fichiers sources et bases de données produits au cours de la mission.

Le document final devra rester synthétique, lisible et facilement présentable aux élus et aux partenaires. Une version complète resserrée, accompagnée d'une synthèse courte, sera privilégiée. Les livrables seront remis en PDF et dans des formats modifiables adaptés aux usages de la collectivité.

10. CALENDRIER INDICATIF

La mission devra rester proportionnée à la taille et aux moyens d'une petite intercommunalité rurale. Une durée indicative de 8 à 10 mois paraît adaptée, avec un nombre limité de réunions et d'ateliers, tout en laissant le temps nécessaire aux arbitrages des élus et à la concertation locale. Le candidat proposera un calendrier simple et réaliste.

Elle s'étalera du mois de Mars 2027, au mois de Janvier 2028 plus tard.

Période indicative	Étape
Mois 1	Cadrage, collecte documentaire, entretiens de lancement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

Mois 2	Diagnostic, entretiens ciblés et collecte des contributions
Mois 3	AFOM, enjeux et restitution intermédiaire
Mois 4 et 5	Construction et arbitrage de la stratégie
Mois 6 à 8	Plan d'actions, fiches-actions et priorisation
Mois 8 à10	Finalisation, bilan de concertation, outils de suivi et restitution

11. COMPÉTENCES ATTENDUES DU PRESTATAIRE

- Expérience en stratégie territoriale et projets de territoire intercommunaux.
- Connaissance du fonctionnement des EPCI et des collectivités territoriales.
- Compétences en diagnostic socio-économique et analyse de données.
- Bonne compréhension des contraintes financières d'une petite intercommunalité et capacité à proposer des actions réalistes et soutenables.
- Compétences en animation de démarches participatives et concertation.
- Capacité à produire des cartographies et supports de synthèse lisibles.
- Connaissance des problématiques rurales, littorales et insulaires appréciée.
- Capacité à formuler des recommandations opérationnelles, réalistes et directement appropriables par les élus et services.

12. CONTENU ATTENDU DE L'OFFRE

- Compréhension du contexte et des enjeux de la mission.
- Méthodologie proposée pour chacune des phases.
- Modalités de gouvernance, d'animation et de concertation.
- Calendrier et charge de travail détaillés.
- Composition, compétences et références de l'équipe dédiée.
- Répartition des rôles au sein de l'équipe.
- Liste précise des livrables.
- Proposition financière détaillée par phase, incluant les frais de déplacement et réunions.
- Identification des éventuelles prestations optionnelles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-50-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

13. CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES OFFRES – PROPOSITION À ADAPTER

Sous réserve des règles de passation retenues par la Communauté de communes, l'analyse des offres pourra notamment porter sur les critères suivants :

Critère indicatif	Pondération indicative
Valeur technique de l'offre (valeur environnementale comprise)	60 %
Prix des prestations	40 %

14. CONDITIONS D'EXÉCUTION

- Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec les élus et services de la Communauté de communes.
- Les données transmises par la collectivité ne pourront être utilisées que dans le cadre de la mission.
- Les productions devront être accessibles, pédagogiques et utilisables aussi bien par les élus que par les services et partenaires.
- Le prestataire cèdera au maître d'ouvrage les droits nécessaires à l'utilisation, la reproduction, la modification et la diffusion des livrables, dans les conditions précisées au marché.
- Les données personnelles éventuellement collectées dans le cadre de la concertation devront être traitées conformément aux règles applicables en matière de protection des données.
- Toute difficulté susceptible d'affecter le calendrier, le contenu ou le coût de la mission devra être signalée sans délai au maître d'ouvrage.

15. SOURCES DE CADRAGE UTILISÉES POUR LE PRÉSENT CAHIER DES CHARGES

- INSEE – fiche géographique de la Communauté de communes de l'Oriente : 22 communes ; date de création administrative indiquée au 1er janvier 2013 dans la fiche géographique.
- Site de la Communauté de communes de l'Oriente – présentation institutionnelle : 22 communes, siège à Aléria, création du groupement en 2008.
- BANATIC / DGCL – fiche de la CC de l'Oriente : compétences et événements institutionnels ; création du groupement enregistrée le 16 avril 2008.
    - Collectivites-locales.gouv.fr – rôle de l'intercommunalité : gestion en commun de services/équipements et élaboration de projets de développement, d'aménagement ou d'urbanisme à une échelle supra-communale.
- ANCT – ressources relatives aux projets de territoire et à leur articulation avec les contractualisations territoriales.